



SNP FORCE OUVRIÈRE

Nice Arenice - 3^e étage

455 Promenade des Anglais

06200 Nice

Tél. : 04 93 21 22 24

Fax : 04 93 21 22 25

mél. : fo.caisse-epargne@orange.fr

site : www.snpfocaisseepargne.org

Avant-propos

Cette note est dédiée à l'irruption dans le cadre du Groupe BPCE du virus SARS-Cov-2, dit Coronavirus Covid-19, et donc à la période du confinement instaurée par le gouvernement il y a un mois, c'est-à-dire dès le mardi 17 mars 2020 à midi...

C'est ce même jour que le Directoire de BPCE avait commencé à consulter les cinq syndicats représentatifs à l'échelle de la Branche des Caisses d'Épargne sur cette question cruciale de l'épidémie du Covid-19 en cours.

Nous évoquons dans cette note toutes les informations dont nous disposons sur ce sujet à mi-avril 2020 à partir des échanges avec BPCE et en vous faisant également part des analyses et positions prises par le SNP-FO.

Cinq réunions nationales y ont été consacrées sous forme d'audioconférences : les 17, 25 mars, 1^{er} 8 et 15 avril 2020. Nos camarades *Pierre Leblais* (IT-CE) et *Bruno Aguirre* y ont représenté le SNP-FO.

Bruno Aguirre
Secrétaire Général

Circulaire réservée aux adhérents du SNP-FO

"COVID-19" à travers le prisme de BPCE

LE DOIGT SUR LA COUTURE

À l'instar de la *Fédération Bancaire Française* (FBF), la direction de BPCE a adopté dès le début un comportement servile vis-à-vis des autorités gouvernementales et sanitaires. Loin de nous l'idée qu'il faille transgresser les recommandations sanitaires. Cependant, rien ne nous interdisait de nous montrer plus zélés afin de protéger bien plus les salariés et leurs clients de ce fichu virus.

Dans un premier temps, BPCE a prétendu que la banque aurait été déclarée selon BPCE *réquisitionnée* par l'État; l'emploi du vocable « réquisition » étant de notre point de vue **un abus de langage** dans le but de consentir à la mise en danger des salariés des entreprises du Groupe BPCE... Pour le **SNP-FO**, être considéré comme « *OPÉRATEUR D'IMPORTANCE VITALE* » (OIV), au même titre que douze autres secteurs (santé, énergie, transport, etc.), ne suppose pas ne pas avoir à prendre toutes les mesures de protection des salariés qui soient possibles.

D'emblée, à l'instar des 4 autres organisations syndicales représentatives (OSR) dans le cadre du Groupe BPCE, nous nous sommes heurtés à l'oukase de BPCE consistant à dire : « *Il n'est pas question de fermer les agences aux flux physiques!* ». En effet, selon le **SNP-FO**, il convenait au contraire de réduire très sensiblement les flux physiques des clients en agence en filtrant les entrées des clients, grilles baissées. Les rendez-vous physiques à honorer étant seulement ceux qui se seraient avérés réellement inévitables, ces derniers auraient été organisés dans des conditions de sécurité sanitaire optimales (gels hydro-alcooliques, gants, masques ou plexiglas aux dimensions appropriées, distance d'au moins un mètre cinquante vis-à-vis des clients, etc.). Cette position était d'ailleurs parfaitement compatible avec la demande de l'État bien qu'évidemment plus exigeantes afin de ne pas exposer inutilement les salariés et les clients...

Bien entendu, BPCE nous a délivré le message absurde du gouvernement selon lequel seuls les « gestes barrières » devaient être de mise car les entreprises du Groupe ne disposaient pas de gels hydroalcooliques en quantité suffisante et que le port du masque FFP2 n'était pas utile... ■

DIALOGUE SOCIAL PENDANT L'ÉPIDÉMIE

Dans chaque entreprise du Groupe BPCE, un contact permanent et régulier avec les organisations syndicales doit avoir normalement été organisé. Échanger avec les CSSCT du CSE est bien entendu très insuffisant, les CSE devant être réunis très vite et fréquemment compte tenu d'une situation extraordinairement risquée pour les salariés.

IMPORTANT

À l'échelle du Groupe, depuis le 17 mars 2020, le **SNP-FO** dialogue régulièrement avec BPCE. Cinq réunions nationales y ont été consacrées sous forme d'audioconférences : les 17, 25 mars, 1^{er}, 8 et 15 avril 2020. Nos camarades Pierre Leblais (IT-CE) et Bruno Aguirre y ont représenté le **SNP-FO**. ■

L'ACTIVITÉ, QUELLES MESURES À PRENDRE ?

Il va sans dire que le **SNP-FO** se doit d'intervenir très régulièrement pour **faire cesser immédiatement tout suivi de nature commerciale**, notamment la vente de produits de ... prévoyance, voire des challenges... Le **SNP-FO** ne doit donc tolérer de quiconque aucune pression en la matière.

En revanche :

- ☛ Nous nous devons néanmoins de **remettre les moyens de paiement à nos clients**.
- ☛ Nous avons en particulier l'obligation de nous organiser pour que dès le 3 avril, nos clients, parmi les plus fragiles et les moins à l'aise avec les canaux à distance, puissent disposer en toute liberté de leurs **prestations sociales**. À cette occasion, **les plafonds des cartes bancaires de base ont été relevés. Même des retraits par SMS ont été rendus possibles**.
- ☛ Les entrées en relation (EER) sont le plus souvent faites par l'entremise des E-Agence ou des CRC dont normalement les équipes devraient être renforcées.
- ☛ **Les moyens de paiement (chéquiers, cartes bancaires) en stock dans nos agences doivent avoir été expédiés par voie postale à nos clients**. Désormais, c'est BPCE qui leur fait parvenir les IP commandés.
- ☛ **Des reports d'échéances jusqu'à six mois pour nos clients professionnels et entreprises** doivent avoir été effectués, ainsi que supprimer les pénalités et les coûts additionnels de ces reports.
- ☛ Nous nous devons également d'**accompagner nos clients professionnels en matière de trésorerie**, ne serait-ce que pour **les aider à payer les salaires de leurs salariés en fin de mois**... Des procédures accélérées d'instruction de crédit (5 jours) sont mises en place.
- ☛ Nous nous devons également accorder des **prêts de trésorerie garantis par l'État (PGE)** dans **des délais inédits jusqu'alors** (de l'ordre d'une semaine). Plus de 12 milliards d'€ correspondant à 62000 demandes concernaient le Groupe BPCE au 15 avril 2020, dont près de 6 Mds€ pour les **Banques Populaires** (35000 demandes) et près de 3 Mds€ pour les **Caisses d'Épargne** (20000 demandes). ■

Quel TAF pendant le confinement ?

NATIXIS NE VERSERA PAS DE DIVIDENDE

ATTENTION
À VOS
INTÉRÊSSEMENTS

L'absence de dividende versé par Natixis à ses maisons mères (BANQUES POPULAIRES et CAISSES D'ÉPARGNE), via BPCE SA, soit 72 % d'un milliard d'€, aura pour conséquence de minorer leurs résultats avec un impact possiblement lourd sur l'intéressement de leurs salariés...

Intérêts servis
aux
parts sociales

En outre, le paiement des intérêts à servir aux parts sociales (9 millions de sociétaires) sera différé à la date du 30 septembre 2020 sur la base d'une dérogation négociée par **Laurent Mignon**, Président du Directoire de BPCE, avec le *Ministère de l'Économie et des Finances*. ■

ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL ?

À situation
exceptionnelle,
mesures
exceptionnelles !

☛ Sur la totalité des effectifs des 15 Caisses d'Épargne, au 7 avril 2020 :

☛ **20 % des salariés en moyenne étaient absents**

(les 2 tiers pour garde d'enfants + l'autre tiers en arrêt maladie - cf. *procédure Ameli*)

☛ **30 % des salariés en moyenne étaient en télétravail**, y compris des commerciaux.
(50 % à l'échelle du Groupe BPCE)

☛ **50 % des salariés en moyenne étaient présents physiquement**

Les salariés !

☛ S'agissant des fonctions supports, **les équipes se partagent les espaces laissés libres par les collègues absents** pour pouvoir optimiser les « *gestes barrières* ». Les unités sont donc désormais éclatées, dont les équipes alternent un jour sur deux et ne se croisent donc pas.

☛ **Des centaines d'agences sont carrément fermées** faute d'effectifs suffisants, sachant qu'ouvrir une agence avec un seul salarié est carrément exclu pour le **SNP-FO**.

☛ **Les horaires du CRC doivent avoir été adaptés à l'effectif.**

☛ **Le ménage des agences ne doit en aucun cas avoir été réduit pour chercher à faire des économies au prétexte du coût des désinfections/décontaminations...**

☛ **On peut s'interroger sur le fait qu'une petite partie des millions de masques ffp2** dont disposaient les Caisses d'Épargne, **n'ait pas été attribuée à leurs salariés les plus exposés...** En définitive, BPCE a été "autorisée" à commander **5 millions de masques** tout en se gardant de préciser de quelle qualité de masques il s'agissait...

☛ **Les suspicions de contamination ou avérés parmi ceux qui sont exposés au Covid-19, se multiplient, hélas.** Nous mettons en doute les opérations de désinfection et/ou de décontamination conjuguées à un retour des équipes à J + 1 en cas de suspicion au Covid-19 de tel ou tel collègue sur un site ou une agence, quel qu'il soit, sachant que **la charge virale du Covid-19 se transmet principalement entre êtres humains**. Dès lors et dans ce cas, pour le **SNP-FO**, tous les salariés devraient être placés en quarantaine chez eux au nom du **principe de précaution**, et pas seulement ceux en "contact étroit" !

☛ BPCE a contesté dès le début de l'épidémie **l'exercice individuel du « droit de retrait »** en prétendant « *qu'il n'avait pas vocation à être exercé* », alors qu'en définitive, seul le Juge est compétent en la matière; ce dernier étant tenu de vérifier que toutes les précautions de sauvegarde de sa santé avaient été concrètement prises par l'employeur pour chacun de ces cas. ■

Des agences
fermées

Important,
le ménage !

Les masques !

Des
suspicions
de Covid-19
se multiplient

Le droit
de retrait

**Le sanitaire,
la priorité!**

ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

**Attention au
plan de
continuité
d'activité!**

Comme nous venons de le voir, dans un contexte de gestion dégradée telle que l'épidémie du virus SARS-Cov-2 en cours, les entreprises du Groupe BPCE doivent s'efforcer de maintenir leurs activités, tout en respectant leurs obligations en tant qu'employeur en matière de santé et de sécurité (article L. 4121-1 du Code du Travail). Elles doivent entre autres tenir compte d'un absentéisme plus important que d'ordinaire et donc surveiller les charges de travail compte tenu des équipes réduites et sachant qu'elles se savent des « opératrices d'importance vitale » pour le Pays. Encore faudrait-il qu'elles disposent d'authentiques « **plans de continuité d'activité** » (PCA) adaptés à une pandémie ! Leur application au titre de la pandémie Covid-19 doit faire l'objet d'une information et d'une consultation de leurs Comités Sociaux et Économiques (CSE).

**Soulager
le Personnel
en place**

Compte tenu de la situation très exceptionnelle et de la fatigue des équipes sur leurs lieux de travail, le **SNP-FO** a évidemment proposé dans un premier temps un aménagement des horaires, une réduction du temps de travail, un amoindrissement des jours « d'ouverture » des agences, mais aussi des fonctions support, ainsi que des roulements des équipes et la généralisation du télétravail.

**Chapeau bas
à BPCE-IT!**

S'agissant du télétravail, il convient de souligner le fait que les collègues de BPCE-IT ont tout mis en œuvre pour limiter au maximum les problèmes rencontrés au début de la crise sanitaire. **Les infrastructures ont ainsi été redimensionnées pour accueillir plus de connexions.**

En revanche, nous ne partageons pas l'idée qu'il faudrait absolument **priver les salariés d'une semaine de congés payés** alors que les entreprises du Groupe BPCE disposent d'une force de frappe financière qui leur permet de s'en abstenir. En effet, **la période de confinement ne peut en aucun cas être assimilée à une période de congé.** Nous rappelons en outre que ce que l'on nomme « les congés payés » n'a jamais été accordé de bonne grâce par les employeurs, mais conquis à l'issue de grandes grèves au cours du siècle dernier et à partir de revendications pour l'amélioration de conditions de travail des salariés... **Être en congés payés, c'est avoir la liberté de faire ce que l'on veut, d'aller où on veut, rencontrer qui on veut. Bref, pour notre organisation syndicale, les congés payés sont sacrés !**

**Le confinement
n'est pas
un congé!**

**De vraies
contreparties!**

S'il s'agit de nous trouver le plus grand nombre possible sur le pont au sortir de la période de confinement afin de satisfaire les besoins de tous nos clients, nous en sommes d'accord. Cependant, **nous exigeons de vraies contreparties au fait de priver les salariés d'une semaine de congés payés**; raison pour laquelle nous souhaitons a minima :

**Compte
épargne temps**

☛ laisser la possibilité aux salariés de mettre a minima cette fameuse semaine de congés dans leurs **comptes épargne temps** afin de pouvoir la poser ultérieurement, y compris l'année prochaine, par exemple, ou de se la faire payer (monétisée).

**Et la prime
de 2000 € ?**

☛ **discuter des conditions d'octroi de la prime Covid-19 de 2000 € afin de récompenser les salariés ayant travaillé pendant l'épidémie**, au point de mettre leurs vies et celles de leurs proches en danger, et sachant qu'un nouveau critère de modulation du montant de la prime pourrait également être retenu pour tenir compte des conditions de travail liées à l'épidémie.

Contrairement à d'autres, le **SNP-FO** ne lâchera jamais la proie pour l'ombre! ■

**Compte
sur FO!**

Pour finir, tout en rappelant la responsabilité civile et pénale de nos dirigeants en matière de santé des salariés, le **SNP-FO** te recommande pour l'heure de te mettre à l'abri du Covid-19 et de protéger ainsi tes proches. ■